

# COUR SUPÉRIEURE MATIÈRE CIVILE

Rôle – salle 2.16

## AIDE-MÉMOIRE

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter de vous présenter au palais de justice de Montréal. Ci-dessous, la liste de demandes concernées :

TYPES DE DEMANDES	COMMENT FAIRE ?	ADRESSE DE COURRIEL OÙ ?	ÉCHÉANCE	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
<b>DEMANDES NON CONTESTÉES</b>				
Demandes de remise non contestées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Envoyer un courriel</li><li>• Titre du courriel : Inscrire le numéro du dossier</li></ul>	<a href="mailto:Courpratique-remise@justice.gouv.qc.ca">Courpratique-remise@justice.gouv.qc.ca</a>	Veille de la date de présentation, jusqu'à 16 heures	Pour les remises de moins de 30 jours, vous présenter à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 par l'outil TEAMS
Demande pour obtenir une date d'audition	<ul style="list-style-type: none"><li>• Envoyer un courriel, avec la <a href="#">Déclaration commune pour fixation d'une audience de plus de deux heures – Pratique civile et procédures particulières</a> ou la <a href="#">Demande d'inscription pour instruction et jugement sur déclaration commune – Matière civile</a></li><li>• Titre du courriel : « Fixation d'une date »</li></ul>	<a href="mailto:cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca">cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca</a>	Jusqu'à 8 h 30 le matin du jour de la présentation	Vous devez participer à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 pour obtenir la date
<b>DEMANDES CONTESTÉES OU NON</b>				
Toute autre demande relevant de la compétence du greffier spécial ou du juge	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir et transmettre le <a href="#">Formulaire de demande d'audience en matière civile</a></li><li>• Titre du courriel : « Demande d'audience en matière civile »</li></ul>	<a href="mailto:cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca">cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca</a>	Au plus tard à 12h30 la veille de la présentation, mais pas plus de 24 heures à l'avance	Aucune participation nécessaire à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16  Un courriel vous sera transmis pour vous indiquer la salle à laquelle vous êtes transféré, le cas échéant ou si votre demande sera traitée par le greffier spécial

*Advenant toute divergence avec cet aide-mémoire et les Communiqués de la Cour supérieure (district de Montréal), veuillez noter que ces derniers ont préséance sur le présent aide-mémoire.*

*Il est important de consulter le site Internet du Barreau de Montréal pour les dernières mises à jour du présent aide-mémoire.*

*La procédure visée doit toujours être au rôle..*

*Toujours mettre toutes les parties au dossier en « copie conforme ».*

*Tous les formulaires susmentionnés sont disponibles sur le site Internet de la Cour supérieure et du Barreau de Montréal.*